



## République française

### VILLE DE CORMEILLES-EN-PARISIS

### DELIBERATION N°2024 - 60

### DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 Avril 2024

## D. C. M. 2024 - 60 : Désignation des représentants de la ville à la commission de Suivi de Site du SIAAP Seine Aval.

L'an deux mille vingt-quatre le 11 avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CORMEILLES-EN-PARISIS se sont réunis, dans la salle du Conseil Municipal – 3 avenue Maurice Berteaux, sur la convocation, qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 5 avril 2024, conformément aux articles L 2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### MEMBRES PRÉSENTS :

M. BOEDEC, Maire,  
Mme LANASPRES, MM. AH-YU, JAY, Mme RODRIGUEZ, M. GUIBOREL, Mme OTTOBRINI,  
M. MEANCE, Mme TEIXEIRA, M. THIERRY, Adjoints au Maire.  
MM. FAUCONNIER, JOLY, Conseillers Municipaux Délégués,  
Mme MENNAD, M. ROCA, Mmes REMY-LOUISSON, LACROIX, LEHUEUR, M. DEVILLERS, Mmes  
SAND, HEBRI EL OMAMI, MM. JALLU, RAILLON, Mme COTIN, M. MARY Conseillers Municipaux.

#### ABSENTS REPRESENTES

Mme BACHELIER, Conseillère Municipale Déléguée par M. FAUCONNIER, Conseiller Municipal Délégué.  
M. TORRES-MARIN, Conseiller Municipal par Mme LANASPRES, Adjointe au Maire  
Mme OIKNINE, Conseillère Municipale par M. AH-YU Adjoint au Maire.  
M. LARMURIER, Conseiller Municipal par Mme RODRIGUEZ, Adjointe au Maire.  
M. CAILLON, Conseiller Municipal par M. BOEDEC, Maire  
Mme FARIA, Conseillère Municipale par M. JAY, Adjoint au Maire.  
Mme BRUCIAFERI, Conseillère Municipale par Mme OTTOBRINI, Adjointe au Maire.  
Mme BUISSION, Conseillère Municipale par Mme COTIN, Conseillère Municipale.

#### ABSENTS EXCUSES

M. CHANTEMARGUE, Conseiller Municipal.

#### RETARDEE

Mme MEYERS, Conseillère Municipale.

#### ABSENTE NON EXCUSEE ET SANS POUVOIR

Mme ROUX, Conseillère Municipale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2121-21, L 2121-33, L 5211-8 et L 5212-7,

Vu les élections municipales du 15 mars 2020,

Vu la circulaire préfectorale du 9 juin 1995, relative au renouvellement des délégués des Communes au sein des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale.

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la désignation de membres du Conseil Municipal, pour représenter la Commune au sein des différents Syndicats Intercommunaux et Organismes.

Considérant que lors de la CSS du SIAAP Seine Aval élargie, qui s'est tenue le 15 mai 2023, Monsieur le Sous-Préfet a modifié l'arrêté préfectoral portant composition de cette commission en incluant les Communes de Cormeilles-en-Parisis de Montigny-les-Cormeilles, présentes dans le PPI du SIAAP.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré

**DESIGNE** les membres du Conseil Municipal suivants :

- Dominique MEANCE, Membre Titulaire
- Patrick JOLY, Membre Suppléant

pour représenter la Commune de Cormeilles-en-Parisis au sein de la commission de suivi de Site du SIAAP Seine Aval.

**PAR 31** voix pour, **01** voix contre, **00** voix abstention.

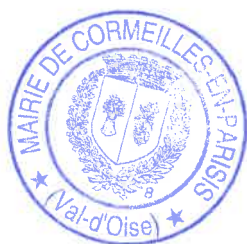
Fait et délibéré ce jour en séance.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,



Dominique MEANCE



Yannick BOEDÉC